



16ème législature

Question N° : 17363	De M. Sébastien Chenu (Rassemblement National - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Hausse de 30 % des violences subies par les pharmaciens	Analyse > Hausse de 30 % des violences subies par les pharmaciens.
Question publiée au JO le : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Sébastien Chenu alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la montée inquiétante des actes de violence à l'encontre des professionnels de la santé, notamment des pharmaciens. Les dernières données révélées par le baromètre de la sécurité du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens sont préoccupantes. Une augmentation de 30 % des agressions en 2023 par rapport à l'année précédente, avec un total de 475 incidents enregistrés, ne peut être ignorée. Ces chiffres sont étayés par les 55 officines et 9 laboratoires de biologie médicale vandalisés durant les mois critiques de juin et juillet, lors des émeutes. Le récit du secrétaire général du Syndicat des pharmaciens de Paris peint un tableau sombre : des professionnels de santé se sentant de plus en plus traités comme des « larbins », confrontés à des situations de violence permanente lors de simples interactions avec la clientèle, allant jusqu'à des agressions physiques, parfois avec des armes : 14 de ces attaques ont été portées avec un couteau ou une arme à feu. Les pénuries récurrentes de médicaments provoquées par l'abandon de la souveraineté industrielle française dans le secteur pharmaceutique sont souvent à l'origine de ces situations. Il est donc impératif de produire sur le territoire national les médicaments indispensables pour la santé des Français. En 2023, près de 5 000 médicaments ont été signalés en « rupture de stock » ou en « risque de rupture » par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). En 2020, les Hauts-de-France concentraient 15,1 % des agressions, ce qui en fait le deuxième taux le plus élevé du pays. Notamment, de nombreuses pharmacies du Valenciennois ont été cambriolées, entraînant des fermetures temporaires préjudiciables aux patients. De plus, les coûts liés aux vols, aux réparations et à l'installation de nombreux systèmes de vidéoprotection impactent fortement les chiffres d'affaires des pharmacies. La tendance alarmante de l'augmentation des incidents pendant les gardes à effectif réduit, qui a doublé en cinq ans, met en évidence la nécessité d'une action immédiate. Les vols, incluant des produits dits stupéfiants, des anxiolytiques, des antalgiques, des anti-inflammatoires, ou encore des médicaments pouvant avoir un usage détourné et des vaccins, se multiplient. Malgré ces chiffres alarmants, seulement un tiers des pharmaciens victimes ont déposé une plainte en 2023, soulignant des obstacles tels que le manque de temps, la complexité des démarches et la peur des représailles. Dans ce contexte, M. le député appelle le Gouvernement à prendre des mesures urgentes pour renforcer la sécurité et la protection des professionnels de la santé, incluant l'examen de propositions législatives visant à accroître les peines pour les agresseurs et à mettre en place des mesures concrètes pour prévenir et répondre à ces actes de violence. Il souhaite connaître les perspectives à ce sujet.